Image not found or type unknown

annulation mariage franco-tunisien

Par **sandrinet**, le **30/09/2011** à **23:37**

Bonjour,
Je suis française et me suis mariée avec un Tunisien en juillet 2011.
Le mariage c'est passé en Tunisie et j'ai fait la transcription à l'état civil française à Nantes. J'ai obtenu mon livret de famille.Je vis en France et lui est toujours en Tunisie. Nous n'avons jamais vécu ensemble.
Mon mari a 12 ans de moins que moi, il ne m'a jamais demandé d'argent, il a payé seul le mariage et il dit qu'il s'est marié par amour pour moi. Moi je croyais tout ce qu'il me disait bien sur. Mais depuis quelques temps je me suis mise à lire les forums et autres sites sur les mariages franco-tunisien et je suis morte de peur ! Rien de laisse supposer qu'il s'est marié pour les papiers mais quand même depuis le mariage je le trouve changé, nous communiquons tous les jours avec msn, et il me demande sans cesse si j'ai fait le nécessaire pour les papiers quand est-ce qu'il pourra venir. Bien sûr il travaille sans contrat en Tunisie et n'a pas d'argent. Tout ça me fait peur et je voudrai annuler le mariage, je n'ai pas envie de me retrouver comme ces centaines de femmes qui se sont fait "avoir", je veux tout annuler avec la catastrophe qui me pend au nez. Mais je n'ai pas de preuve, juste une impression.
Pensez-vous que je peux demander l'annulation du mariage ? comment m'y prendre ? a qui écrire ? je n'ai pas de gros revenus et trois enfants à charges, donc engager une longue procédure me semble difficile. Merci pour votre réponse

Par **Domil**, le **30/09/2011** à **23:39**

Vous n'avez aucun motif de demander l'annulation
Vous n'avez aucune obligation de faire les démarches pour le faire venir, ni d'ailleurs de continuer à communiquer avec lui. Il finira bien par divorcer.

PS : non sérieux, vous vous êtes imaginée qu'ayant 12 ans de moins que vous, avec je suppose, une relation par Internet, c'était pour autre chose ?

Par **sandrinet**, le **01/10/2011** à **00:17**

Merci pour votre réponse,
ce n'est pas une relation internet, ça fait deux ans que je vais en Tunisie régulièrement et tout ce passe bien, mais c'est vrai on s'est vu peut être deux ou trois mois en deux ans. Le reste du temps on parle sur internet. Je pensais que notre relation n'était pas comme les autres,

grosse erreur je pense. Mais il est vrai que j'ai très peur de me tromper. J'ai envie d'éviter le pire, tant qu'il est pas en France je peux encore décider de mon sort.
Mais je préfère faire annuler le mariage parce que si je veux acheter une maison je ne peux pas. Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens en Tunisie mais sans contrat en France.

Par **Domil**, le **01/10/2011** à **00:30**

Vous avez bien transcrit le mariage avec le régime matrimonial par défaut en Tunisie ?

Par **sandrinet**, le **01/10/2011** à **00:39**

Merci pour votre réponse,
ce n'est pas une relation internet, ça fait deux ans que je vais en Tunisie régulièrement et tout ce passe bien, mais c'est vrai on s'est vu peut être deux ou trois mois en deux ans. Le reste du temps on parle sur internet. Je pensais que notre relation n'était pas comme les autres, grosse erreur je pense. Mais il est vrai que j'ai très peur de me tromper. J'ai envie d'éviter le pire, tant qu'il est pas en France je peux encore décider de mon sort.
Mais je préfère faire annuler le mariage parce que si je veux acheter une maison je ne peux pas. Je suis mariée sous le régime de la séparation de biens en Tunisie mais sans contrat en France.

Par **sandrinet**, le **01/10/2011** à **00:52**

mon régime matrimonial est celui choisi le jour du mariage à la mairie, marqué dans le registre de la mairie, mais sur le livret de famille y'a rien marqué.
En tout cas je sais bien qu'on a choisi la séparation de biens et comme pas de résidence commune en France c'est ce régime qui s'applique

Par **Domil**, le **01/10/2011** à **05:45**

De toute façon, votre seule option c'est le divorce

Par **Claralea**, le **01/10/2011** à **12:36**

Bonjour, d'un autre coté, rien ne vous dit qu'il est comme les autres. Je comprends votre peur en lisant tous ces temoignages, mais pour une fois, s'il y en avait un de sincere, ce serait dommage qu'il paie pour les autres.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Le fait que vous ayez 12 ans de plus et 3 enfants, fait qu'on retombe dans le scenario habituel. Rien ne vous empeche de refaire un contrat de mariage pour vous proteger. Et depuis que vous etes mariés, rien d'etonnant non plus qu'il ait envie de vous rejoindre.

Je ne peux pas vous conseiller ni me prononcer formellement que c'est une arnaque, à vous de voir comment ça se passe avec lui.

Par **Domil**, le **01/10/2011** à **13:39**

[citation]Rien ne vous empeche de refaire un contrat de mariage pour vous proteger. [/citation] si, la loi. Il faut deux ans de mariage pour changer un régime matrimonial.
Et il faut surtout le consentement et l ' assentiment [s]acté[/s] des 2 intéressés
Elle n'a qu'à lui dire qu'elle en a marre de la France et que ça sera bien qu'ils vivent tous en Tunisie

Par **Claralea**, le **01/10/2011** à **15:48**

[citation]Elle n'a qu'à lui dire qu'elle en a marre de la France et que ça sera bien qu'ils vivent tous en Tunisie[/citation]

Bonne idee pour tester les réelles intentions :)

Par **sandrinet**, le **01/10/2011** à **18:14**

Bonjour,
merci pour vos réponse et avis, tout avis est bon à prendre !
Bien sûr qu'il semble ne pas être comme les autres sinon je me serais pas mariée, mais quand je vois toutes ces histoires sur les situes internet je me dis "pourquoi j'aurais la perle rare qui est avec moi par amour". C'est vraiqu'il ne m'a jamais demandé d'argent.Il me demande souvent de venir vivre en Tunisie arce que les papiers c'est long à faire pour lui. Donc pas de raison valable de suspecter. Juste une grosse peur qu'il soit tout simplement comme les autres.
Pour faire annuler le mariage la raison "erreur sur la personne" ou suspicion de mariage "gris" n'est-elle pas valable ? Bien sûr j'ai pas de preuves !
Pour le divorce je voudrai savoir si c'est obligé de prendre un Avocat ou je peux faire moi-même la demande ? A qui je dois m'adresser ? Est-ce long ?
Merci pour les infos

Par **Domil**, le **01/10/2011** à **20:33**

L'avocat est obligatoire pour le divorce et pour l'annulation aussi, de toute façon

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **Claralea**, le **01/10/2011** à **23:13**

[citation]Il me demande souvent de venir vivre en Tunisie arce que les papiers c'est long à faire pour lui[/citation]

Alors pourquoi douter de lui ? Vous vous sous-estimez en pensant qu'il ne vous aime pas. Peut etre est-il sincere apres tout et quand vous allez demander le divorce, il ne va rien comprendre. Parlez donc honnetement avec lui plutot que de jouer votre avenir sur la lecture des sites

Par **Tinamaria**, le **27/11/2013** à **16:53**

Bonjou, depuis des mois et années je lis les forums, de tous les cites 4 années . Je suis très surprise de ce que je lis sur les rencontres des tunisiens . Moi aussi j ai rencontre un homme de nationalités tunisienne , un jour il était la sur mon Facebook je ne sais pas comment , j étais en pleine séparation et bien d autre tourment dans ma vie. Et lui d'un 3 janvier il arrive la sur mon fb il me demande en ami lol en voyant qu'il est étrange je fai quoi je le jette comme sa , lui quelques jours plus tard s'il insiste il note juste bonjour ! Et la je prend la peine d ouvrir son journal je regarde son profil et je lui répond .....bonjour tu es qui ? Tu fai koi la ? Et le soir même il me répond rien juste faire connaissance Moi en plus j étais très mal suite a ma rupture je venai d apprendre que mon ami me trompe lol, alors je me suis assise la devant l écrans et écris quelques mots et lui il a sentis mon mal il m'a envoye un belle image marrante et sa ma fait sourire et une autre et la soirée c est passe si bien s'entre lui et moi avec c est mots c phrases c chansons , en fait je me suis senti si bien on a discuter des mois comme sa avec des coupures mais a chaque foi il me,manque et je lui manque aussi les années passe et il m'a apporté tant de réconfort cette homme tant d amour de tendresse de réconfort s'en rien en retour car moi je me préoccupe pas de lui on parle que de moi et lui sa patience pour moi sacher que ma vie était torride parfois je buvai un px et je lapl j lui disai je vais me tuer et lui aussitôt il mapl pour me calmer toujours la lui toujours alors que la famille les amies de France votre compagnon vous oubli lui toujours la toujours c vrai on une différence d âge mais sa gêne pas l. Amour a pas de frontière n y d âge cesser de dire c est un tunisien c est mal c est pas des chien mais des hommes et des femmes très intelligent en plus je suis alle en Tunisie accueillit dans sa famille trop gentil il a tou fai pour me rendre heureuse même s'il avait pas bcp de sous tous en France mon di n'y va pas il va refermer de tuer ect ect même les voyantes de merde aussi des que je dit il est d origine de Tunisie hop c étai un monstre ?,, merde ils vous on fai quoi c est personnes sachez quand France il y des hommes et des femmes françaises qui battent leurs femmes ou leurs hommes oui sa existe ou torture leurs enfants ou les abandonne dans des poubelles ou je ne sais ok ???? Vous savez sa alors en TUNISIE jamais on Vera sa au moin ils son croyants et ils respectent les autres et leurs enfants aussi et leurs femmes et père et mère et son polis nous en france il n'y à plus de rien a se raccrocher c est pour cela il y a ces forums moi je dit faut pas prendre pour argent comptant tou se qui se dit et je dit que si vous vous êtes marier avec un étranger ou autre c est d abord l'amour qui compte alors prk se poser les questions sinon s aime on c est bie que l'autre pourra jamais faire de mal a celui qu'il aime c pas possible et la croyance c comme on le sent et on s'en fou des autres pense déjà a vous car se né sont pas les conseilleurs les payeurs sachez que les hommes et femmes tunisiens sont des personnes sage et intelligentes et cesser de les juger écouter juste votre cœur détruise pas l'amour pour des

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

choses nul voilà soi je vais me marier inchallah !! Je suis heureuse car mon amour c est ma vie mon sang et jamais il me fera de mal lui les hommes français mon trahis et fait souffrir il aime que l'argent les français et la fête ok donc les autres ne son pas pire réfléchisse avant de critiquer et vous êtes pas obliger de donner de l'argent si votre cœur veux pas façon on en donne bien pour toute les association quelque quel soi et bidon qui vole tous nés pas bonne journée et merci a la Tunisie poseur le séjour que j'ai passe merci

Par **tunisie75**, le **27/05/2014** à **19:20**

tres jolie ton histoire on a envie d y croire moi le miens en 1 an il m a tapé 4 fois ce super tunisien alors t en penses koi ? jai 50 ans 2 très grands enfants et un ptit branleur de tunisien de 30 ans se permets de me taper ? t appel ca comment toi ?

Par **velise**, le **16/06/2014** à **13:20**

voila mon histoire. je suis mariée avec un tunisien plus jeune que moi en sept 2010. Donc 4 ans. il m'aime soit disant , mais je trouve que notre histoire n'est plus la meme depuis quelques temps. il commence à me parler mal, me fait souffrir me fait subir des choses incroyables. je continue à le voir, je vais souvent en tunisie. nous nous marions aprés 2 années . je vis avec lui pendant 4 mois. je l'aime il m'aime du moins je le crois. en novembre 2011 je viens de passer 1 mois avec lui là bas je suis à peine arrivée à la maison qu'il m'appelle, pour me dire qu'il veut se fiancer avec une autre et se marier une fille de son village. leur histoire durait depuis de longues années. je me suisbien fait avoir je n'ai rien vu venir. il y avait des choses étranges qui se passaient. il disparaissait, pendant de longues minutes mais avait toujours une raison. j'avais des doutes, nous nous engueulions mais il était trés malin et m'endormait. bref il m'appelle pour m'annoncer mais soit disant ne voulait pas me perdre car il m'aimait. je ne voulais plus qu'il vienne en France. sa famille m'a appelait qu'il ne fallait pas que je le laisse. sa famille a refusé les fiancialles avec cette fille. du coup aujourd'hui en 2014 je ne sais toujours rien de cette histoire. est il fiancé . il a vécu 1 an avec moi, me disait qu'il n'appelait pas dans son pays mais j'ai trouvé des appels en tunisie sur son portable. il était toute la journée dehors jamais avec moi que le soir. je suis retournée dans sa famille mais personne ne dit rien. il me témoigne de l'amour mais est ce vrai. aprés avoir obtenu son visa de 10 ans il a commencé à ne plus parler, et je lui ai dit de partir. il n'attendait que ça. aucune nouvelle pendant 1 mois et puis il m'a appelée à appeler ma fille pour lui dire qu'il m'aimait à moi aussi. ça a repris. un coup oui un coup non. et j'habite là et ailleurs. j'ai souffert le martyre. je t'aime je t'aime pas. ça fait plus de 2 ans que ça dure. il veut partir dans son pays divorcer et se marier. il se drogue. je veux l'annualation. j'ai déjà écrit il y a 2 ans. on m'a dit ça suit son cours sauf que rien n'a été fait. tous les tunisiens sont des menteurs et ne cherchent que les papiers. ils ne devaient jamais venir ici en France. souvent la famille marche dans la combine

Par **domat**, le **16/06/2014** à **13:27**

bjr,

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

que voulez-vous qu'on vous réponde, vos amis et votre entourage ont du vous mettre en garde contre les mariages gris dont le seul but pour le conjoint étranger est d'obtenir un titre de séjour.
malheureusement on peut faire toutes les lois du monde, on ne peut rien contra la naïveté et se laissent embobiner généralement par des étrangers plus jeunes.
il est difficile d'obtenir l'annulation du mariage, vous pouvez écrire à la préfecture en racontant votre histoire, la préfecture pourra éventuellement retirer le titre de séjour à votre mari.
et puis voir un avocat, pour divorcer le plus rapidement possible.
cdt

Par **velise**, le **16/06/2014** à **21:17**

j'ai écrit au procureur qui m'a dit que je le savais puisque j'avais dit au consulat qu'il ne resterait pas avec moi. sauf que je pensais qu'il resterait un peu plus quand me^me. depuis 2 ans et demi c'est la meme chose. je n'attends pas qu'on me dise quoique ce soit mais j'écris surtout pour dire aux femmes de faire attention. je le vois pratiquement tous les jours, ils nous arrivent de faire des choses ensemble mais il n'accepte pas le mariage avec moi. de plus il n'est jamais clair car il prend de l'héro. je l'ai vu dans des états lamentables. je veux que ce soit lui qui divorce, car je ne veux rien payer. j'ai écrit à nouveau pour l'annulation mais ça fera 4 ans en sept que nous sommes mariés. de toutes façons le revers de médaille existe. et puis la loi de votre dieu aussi pour les musulmans.

Par **fomapilou**, le **21/08/2014** à **12:03**

Bonjour j ai fréquenté un tunisien pendant 2ans en y allant sous les2mois puis nous nous sommes mariés il y a 18 mois il est en France depuis 15 mois il a changé me frappe n est jamais content pourtant il est logé nourri blanchi depuis son arrivée il travaille a mi temps depuis janvier mais aucune participation a notre vie commune après une dispute(toutes les3semaines)il m a tu ne crois quand même pas que je vais rester avec toi je veux une femme jeune et avoir des enfants alors qui il a toujours dit le contraire a ce jour j ai déposé une demande d annulation auprès du procureur delà république j attends une réponse mais j espère que cela va aboutir afin de lui retirer sa carte de séjour de 10 ans bon courrage cordielement pilou

Par **fomapilou**, le **05/12/2014** à **03:12**

bonjour,
je me suis mariée avec un tunisien rencontré la bas ,nous avons echangé sur le net ,j y suis retournée tous les deux mois pendant un an et demi ,j ai 20 ans de plus que lui il a aujourd hui 36 ans il n a pas obtenu de visa touristique pour venir en france donc nous avons decidé de nous marier, mais a la mairie en tunisie refus de nous marier mon divorce de dix ans plus tot n avait pas ete retranscrit sur mon extrait de naissance, alors il parle en arabe avec les personne de l etat civil et me dit que nous allons aller chez un notaire ou la le mariage s est fait sans difficulté moyennant de l argent puis

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

transcription du mariage ,son arrivée en france sans un sous bien sur,un visa d un an, plusieurs disputes entre nous , je lui trouve du travail son visa renouveler pour 10 ans alors la tout change, lui qui ne voulait pas d enfants maintenant en veut, dispute sur dispute, plus ou moins violentes je lui ai dit de partir , j ai fait une demande d annulation de mariage,il a pris un studio, il se declare celibataire touche l allocations logement puis revient vers moi je t aime, je te veux pres de moi mais dans l entrefait j ai déménagé de normandie dans le sud de la france donc j y retournait une dizaine de jours et la ,la derniere fois il y a un mois il m a dit de dégager je suis retournée voir le procureur de la republique pour accelerer ma demande d annulation de mariage ,48 hs plus tard j etais convoquee au commissariat afin qu ils enregistrent ma plainte ,j ai des attestations de plusieurs personnes , elles sont convoquées aussi puis ensuite lui sera convoqué. je vais aussi prendre un avocat afin de deposer une autre plainte pour abus de confiance et escroquerie il veut evidement divorcé pour ce marier au bled avec une jeune et faire des enfants elle restera en tunisie et lui veut vivre en france avec moi sans etre marié (elle est belle la vie non.....°)j espere arrivée a l annulation de mariage et espere que l on va lui retirer sa carte de sejour je ne lacherai pas il va en baver

Par **sylphide24**, le **18/12/2014** à **12:06**

il faut divorcer pour faute. Parce que le mariage ne peut pas etre consommer et vous ne vivez pas ensemble. rappeler le jour du mariage, la condition est de vivre ensemble !!!! voilà votre motif de divorce. allez vite voir un avocat, une femme de préference, et ne dite rien à votre mari ni a la belle famille, avant que la procedure soit en route, c'est un conseil

Par **domat**, le **18/12/2014** à **13:06**

bjr,
l'annulation d'un mariage est toujours difficile surtout si le mariage a eu lieu à l'étranger et il a forcément été consommé car il y a une vie commune certes sans doute brève mais réelle. malheureusement aucune loi ne peut interdire aux gens d'être naïfs malgré toutes les mises gardes faites par leur entourage.
cdt

Par **fomapilou**, le **18/12/2014** à **14:34**

Bonjour
je suis martine,mariée avec un tunisien de 36 ans ,qui vit en france a ce jour il est arrivé des que le mariage a ete transcrit, oui il est possible de faire la demande.Je suis allée voir le greffe du tribunal civil et le procureur j ai fait un courrier expliquant la situation,j ai ete convoquée a la police ou il a fallu que je m explique depuis notre rencontre au jour de ma demande le tout est en cours d instruction c est un peu long mais je ne lui ferai pas de cadeau j espere qu ils vont lui retirer sa carte de sejour de 10 ans je vous donne mon mail fomapilou@hotmail.fr ou0614983912 Je vais monter une association pour les femmes dans mon cas car j ai 4 amies dans le meme cas que moi.
Au plaisir de vous lire .

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Cordialement.
Martine

Par **domat**, le **18/12/2014** à **14:45**

j'ai simplement écrit que l'annulation d'un mariage est toujours difficile.
je n'ai pas écrit qu'il n'était pas possible de faire la demande.
comme en toutes choses, on peut toujours demander (en plus c'est le moment puisque c'est noel)mais il est plus difficile d'obtenir ce qu'on a demandé.

Par **fat1**, le **02/01/2015** à **09:17**

Bonjour,
Jai fait une demande d'annulation de mariage auprés du procureur, je voulais savoir comment ce déroule la procédure sachant que j'ai obtenu un courrier m'autorisant de saisir le tribunal de grande instance contre mon mari qui est algérien avec une carte de 10 ans.
Je suis en train de chercher un avocat pas cher afin d'introduire mon dossier au TGI de Paris

Par **fomapilou**, le **02/01/2015** à **10:00**

MA DEMANDE AVANCE NON SEULEUMENT J AI ETE CONVOQUEE A LA POLICE MAIS AUSSI LES PERSONNES QUI M ONT FAITS DES ATTESTATIONS.Je recherche un avocat pour m aider dans mes demarches , je sais que ça va etre long mais je veux arriver a mes fins.
JE VAIS ME RENDRE EN TUNISIE ET PRENDRE UN AVOCAT POUR DIVORCER LA BAS CAR L ANNULATION NE SERA BONNE QUE EN FRANCE D APRES CE QUE J AI COMPRIS
JE MONTE UNE ASSOCIATION CONTRE LES " MARIAGES GRIS" AFIN DE FAIRE POIDS LORS DE CES DEMANDES aupres du tribunal
je recherche un avocat benevol pour participer a cette association .
MERCI D EN PARLER J HABITE PRES DE NIMES DANS LE GARD

Par **sodavie**, le **16/03/2015** à **02:39**

Chere amie fomapilou je suis dans un cas similaire en prévision d un divorce franco tunisien je souhaite vous rejoindre dans la constitution de votre association de défense j ai note votre téléphone et je prends contact avec vous cette semaine mes amitiés, sodavie

Par **lacombour**, le **24/03/2015** à **14:22**

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour,

Cela fait un plus de 7 ans que j'ai rencontré mon mari tunisien lors d'un voyage en Tunisie. J'ai essayé de me rendre en Tunisie régulièrement au moins une fois par an. Il y a deux et demi, nous nous sommes mariés. La semaine de mon mariage en Tunisie m'a remis en question et m'a bouleversé. Le comportement de mon mari a changé. Il s'est trouvé distant avec moi, et aussi, avec mes proches ayant fait le voyage avec moi pour assister à mon mariage. Bref tout le monde l'a remarqué. Malgré mon respect pour sa culture et sa religion, il s'est mis à prier régulièrement. Chaque fois que j'y allais auparavant, il ne le faisait pas. Parfois, il ne mangeait pas avec nous... Lors de cette semaine de mariage, il y a eu un épisode où il s'est montré un peu violent avec moi. Comme il ronflait, j'ai du faire sur un geste inopiné lui pincer le nez. Il a rétorqué en me ralant les cheveux et en me traitant ainsi "La prochaine fois je te casse la gueule". Cela m'a énormément choqué et blessé. Il ne s'est jamais excusé. Je n'ai raconté à personne cet incident sauf à l'un de mes proches mais 4 mois après notre mariage.Quant je suis rentrée en France,pertubée de ce qui s'est passé durant cette semaine de mariage, j'ai constaté que mon conjoint s'était inscrit sur facebook et aussi sur un site de rencontre quelques temps auparavant. Il ne m'en avait pas parlé. Il a trouvé l'excuse pour le site de rencontre que ce sont ses amis qui l'ont inscrit pour plaisanter. A cela s'ajoute que mes proches m'ont dit que mon mari voulait tenir un commerce et qu'il avait besoin d'une certaine somme d'argent pour débuter. Il n'a demandé de l'argent à personne. Mais je n'étais pas au courant de ce projet personnel.J'ai très mal pris ces découvertes. Pendant 6 mois après notre mariage,on n'arrivait pas à communiquer avec mon mari. Finalement, suite à une mise au point, j'ai décidé de transcrire mon mariage en France. Mes proches ayant assisté au mariage m'ont conseillé de me rendre en Tunisie accompagnée de l'un d'entre eux. Je les ai écouté. Mais faute de moyens financiers et suivi de divers problèmes personnels et d'impératifs professionnels, je n'ai pas réussi à m'y rendre. En août dernier, mon mari a déposé une demande de titre de séjour qui a été rejeté. Cela s'explique que depuis notre mariage, étant très traumatisée,je ne me suis pas rendue régulièrement en Tunisie. Je garde tout en moi. Mon comportement a changé. Parfois, j'ai des propos durs avec mes proches. Je suis très émotive dès que l'on parle de mon mari. Je me sens souvent incomprise par mon entourage. J'ai de plus en plus de difficultés à faire confiance aux personnes. Je cherche toujours des réponses à mes questions sur mon mari : pourquoi a-t-il changé, est-il violent? a-t-on encore un avenir ensemble ?... J'ai du mal a oublié ce qu'il m'a fait. Je tiens toujours à mon mari malgré le mal subi. Nous nous appelons régulièrement au téléphone. Il n'arrête pas de me dire qu'il tient énormément à moi, de me relancer pour le rendre visite en Tunisie. C'est très difficile pour moi financièrement et personnellement. Les derniers évènements mondiaux me pertubent énormément. Depuis quelques temps j'ai le sentiment qu'il faut que je retourne en Tunisie pour mettre les choses à plat et s'expliquer avec mon mari. Donc depuis deux ans et demi je suis très tourmentée. Je ne sais pas quoi faire : divorcer ?

Par **fat1**, le **25/03/2015** à **08:01**

Bonjour,

La meilleure solution pour vous est d' oublier votre mari car il ne changera jamais, il n'a voulu de vous que pour les papiers et une fois qu'il aura atteint son but il vous jettera, divorcer au plus vite.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Je suis dans le même cas même situation, moi je lui ai fait les papiers et après il m'à quitté du jour au lendemain de la signature au commissariat.

Par **fat1**, le **25/03/2015** à **08:01**

Bonjour,

La meilleure solution pour vous est d' oublier votre mari car il ne changera jamais, il n'a voulu de vous que pour les papiers et une fois qu'il aura atteint son but il vous jettera, divorcer au plus vite.
Je suis dans le même cas même situation, moi je lui ai fait les papiers et après il m'à quitté du jour au lendemain de la signature au commissariat.

Par **Marie60120**, le **06/02/2017** à **23:29**

Quand je vois toute ces. Histoires triste je me sens obligé décrire... je remarque que l excuse selon vous est tjrs "tunisien" "violence" ... bien que en France BCP divorce !!
Je suis française et mon mari tunisien, nous avons un fils d 5 ans; avant mon mari jetais avec un français qui ma violenter de toute les façons qu'une ordure peut le faire; il ma meurtrie... Pourtany je ne pense pas que tout les français violente leur femme !et jai rencontré mon mari depuis 7ans. Quel bonheur ! Il été immigré sans papier, la totale!!! (Jai entendu pas mal de chose sur les papiers, je nai pas ecouté) mais je me suis lancé dans le mariage;, comme tout les couples parfois on sengueule... mais nous sommes tres heureux, mon mari prie, mange hallal et alors?? Il a le droit de croire en dieu, je ne vois pas le danger. Enfin je ne vais pas étaler toute notre vie dans son intimité, juste je voulais dire jugez vos hommes sur ce qu'il son et NN sur ce que vous pensez, ni sur la nationalité et ce genre de chose, parfois le divorce ou delaissement nest pas forcément pour les papiers mais comme bcp de couple sur votre incompatibilité, il y a des mariages blanc, il y a aussi des tunisien qui on le droit d'aimer ... en tout cas je nai jamais douté, de mon mari et nous avons e droit a déjà 7ans de bonheur et d'amour intense

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés